

524039



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/WP.1/88
OAU/TRAD/74
20 Juin 1974

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE AFRICAIN DU COMMERCE
PENDANT LA PERIODE ALLANT DU 1er AOÛT 1973 AU 30 JUIN 1974**

Introduction

1. Le présent rapport est le cinquième d'une série consacrée aux activités du Centre africain du commerce à être présenté à la Réunion mixte CEA/OUA sur le commerce et le développement.

2. Le Centre africain du commerce continue d'assurer quatre services spécialisés, à savoir le Service consultatif de promotion commerciale, le Service des études de marché, le Service de la formation et des relations extérieures, et le Service d'information et de documentation commerciales. En outre, le Centre prête assistance à l'Association des organisations africaines de promotion commerciale, nouvellement créée, en fournissant des services de secrétariat pour ses réunions et en élaborant la documentation nécessaire.

Service consultatif de promotion commerciale

3. En juillet 1973, le Centre africain du commerce a envoyé au Tchad, à la demande du Gouvernement de ce pays, une mission de recherche en matière de promotion commerciale pour étudier la situation du commerce extérieur tchadien et pour déterminer les domaines où l'apport d'assistance internationale pourrait se révéler utile. Une autre mission a été effectuée à Maurice en mai 1974. A ce jour, le CAC a accompli des missions dans 23 pays africains. 1/

4. Une étude des systèmes de financement et d'assurance des crédits à l'exportation a été effectuée. En décembre 1973 et en janvier 1974, deux fonctionnaires se sont rendus en Inde et en Corée du Sud pour y étudier les plans de financement et d'assurance des crédits à l'exportation. Par la suite,

1/ Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Souaziland, Soudan, Tchad et Togo.

des missions ont été envoyées au Kenya et au Nigéria pour étudier la possibilité d'adapter les plans indien et coréen aux pays d'Afrique en voie de développement. Face à la concurrence croissante qui caractérise le commerce international, les exportateurs africains se trouvent de plus en plus sérieusement désavantagés par le fait qu'ils ne peuvent accorder de crédits.

Service de la formation et des relations extérieures

5. Deux cours régionaux CEA/CCI de formation à la promotion des exportations ont été organisés à Addis-Abéba et en Europe à l'intention des pays les moins développés, l'un du 20 août au 9 novembre 1973 (pour les pays anglophones) et l'autre du 3 septembre au 23 novembre 1973 (pour les pays francophones). Au cours donné en anglais assistaient des ressortissants de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Somalie, du Soudan et de la Tanzanie, tandis que le cours donné en français réunissait des stagiaires de la Haute-Volta, du Mali, du Niger, de l'Afghanistan et de Haïti. Dans les deux cas, les participants ont commencé par suivre un cours d'initiation de deux semaines à Addis-Abéba et ont fait ensuite un séjour de dix semaines dans des organismes commerciaux de Genève et de divers pays européens, s'occupant d'études de marché axées tant sur le commerce intérieur que sur l'exportation. À Addis-Abéba, l'accent avait été mis sur le développement et la promotion des échanges intra-africains.

6. Le Spécialiste de la formation attaché au CAC a accompagné un fonctionnaire du CCI pendant une partie de la mission effectuée par ce dernier en octobre et en novembre 1973, auprès de la Communauté de l'Afrique orientale, en vue de la mise au point définitive des plans relatifs au projet du CCI concernant la commercialisation des produits d'exportation de cette Communauté. Quatre experts des Nations Unies et divers fonctionnaires de contrepartie relevant de la Communauté sont affectés au projet, dont le siège a été initialement fixé à Nairobi, et qui vise à fournir en collaboration avec les organisations locales intéressées, aux trois États associés ainsi qu'à d'autres pays est-africains, des services de formation à la promotion des exportations. Au cours d'une réunion de la CEA et de l'équipe responsable du projet, qui a eu lieu à Addis-Abéba en mai 1974, un accord a été conclu sur les dispositions à prendre en vue d'établir dans le cadre du projet une collaboration à tous les niveaux entre le CCI et la CEA.

7. Le personnel du CCI a aidé à organiser sur le plan local des cours de formation aux techniques de commercialisation sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation, en collaboration avec l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique, ainsi que des cours de formation à la promotion du commerce extérieur et des exportations, en liaison avec le Ministère du commerce et de l'industrie de Madagascar. À la suite du succès remporté par le cours de formation donné dans la province de Tananarive en 1973, avec l'assistance du CCI, le Gouvernement malgache a décidé d'organiser chaque année des cours semblables dans les autres provinces du pays. Le cours de 1974 s'est tenu dans la province de Tamatave, et le cours de 1975 doit avoir lieu dans la province de Majunga.

8. Egalement dans le domaine de la formation locale, deux missions préliminaires ont été envoyées en Zambie en février 1974 et à Maurice en avril 1974 pour terminer les préparatifs des cours de formation qui doivent se tenir en Zambie en août 1974 et à Maurice en novembre 1974. L'équipe responsable du projet du CCI concernant la commercialisation des produits d'exportation de la Communauté de l'Afrique orientale a été invitée à prêter son concours en fournissant les services de conférenciers chargés de traiter des sujets déterminés.

9. Un stagiaire soudanais est retourné dans son pays d'origine après avoir terminé le programme de son stage de formation de six mois en cours d'emploi. Des stagiaires venus de Libye et de la République centrafricaine achèveront leurs programmes en juillet, ce qui portera à neuf le nombre de stagiaires ayant reçu une formation en cours d'emploi.

10. Le Service de la formation a aussi continué d'envoyer des publications périodiques à certaines institutions africaines participant à ses cours de formation locaux. Il a également continué à préparer la publication du Bulletin du Centre africain du commerce de la CEA. De plus, il a établi le plan d'une série de 25 causeries sur la promotion commerciale en Afrique, dont sept ont déjà été composées.

11. Le CAC a aidé au recrutement de stagiaires africains pour les cours de formation en matière de commerce extérieur donnés à l'Indian Institute of Foreign Trade de New Delhi et au World Trade Institute de New York. Le CAC estime important que l'Afrique soit bien représentée à ces stages de formation d'outre-mer.

Service des études de marché

12. A la demande du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, une mission a séjourné dans ce pays du 8 juin au 7 juillet 1973 pour évaluer le potentiel d'exportation de certains produits ivoiriens vers deux pays voisins, la Libéria et la Sierra Leone. Ce genre de missions s'inscrit dans le cadre de la politique du Centre africain du commerce qui est en faveur de l'accroissement du volume des échanges intra-africains.

13. Une deuxième mission a été accomplie à la demande du Gouvernement kényen pour étudier les débouchés que l'Ethiopie pouvait offrir à certains produits des Domaines industriels de Nairobi (NIE). Pour plusieurs des articles manufacturés légers faisant l'objet de l'étude, le rapport présenté aux NIE à la fin de 1973 recommande de concrétiser la politique d'exportation envisagée. Le Service prépare actuellement une mission analogue au Zaïre.

14. Une troisième mission a été effectuée du 10 au 20 novembre 1973, à la demande du Gouvernement soudanais, pour établir le besoin éventuel d'études de marchés d'exportation pour les sociétés publiques du Soudan. Il a été recommandé de procéder à trois études de ce genre, portant sur l'exportation de produits déterminés vers des marchés susceptibles de leur offrir d'importants

débouchés. Du 28 janvier au 6 mars 1974 a été effectuée au Tchad, en République centrafricaine, en Libye et en Grèce une autre mission, consacrée à l'étude des marchés ouverts aux exportations soudanaises dans ces pays.

Service d'information et de documentation commerciales

15. Le Service d'information et de documentation commerciales a continué d'accroître sa capacité de rassembler, d'analyser et de diffuser des informations commerciales, tant sur la base d'une liste établie de destinataires que sur demande. Il a édité et diffusé une liste des chambres de commerce africaines, à partir de laquelle on élabore maintenant un Répertoire des chambres de commerce africaines. Un document intitulé "Propositions d'affaires dans les pays africains" a été également préparé à l'intention des Etats membres. Entre autres services particuliers rendus figure aussi la publicité donnée à une offre faite par la Chambre de commerce de Khartoum (Soudan) d'exporter des marchandises vers d'autres pays africains, ainsi qu'à une proposition que le Centre allemand pour la promotion des importations en provenance des pays en voie de développement avait formulée. Le Service d'information du CAC coordonne d'autre part ses activités avec celles des organismes nationaux de promotion des exportations existant dans les Etats membres.

16. En février et mars 1974, l'Administrateur chargé du Service a rendu visite à l'Office belge du commerce extérieur (Bruxelles), au World Trade Institute (Bruxelles) et au Service de documentation du Centre du commerce international à la recherche de moyens qui permettraient d'accroître l'efficacité du Service d'information et de documentation commerciales du CAC.

Association des organisations africaines de promotion commerciale

17. L'Association des organisations africaines de promotion commerciale a été créée lors d'une session inaugurale, tenue du 14 au 18 janvier 1974, au cours de laquelle ses statuts ont été adoptés. La création de l'Association représente une étape importante dans l'action entreprise pour faciliter la coopération commerciale entre pays d'Afrique et encourager la fondation d'autres organisations de promotion commerciale à travers le continent, et elle a suscité beaucoup d'intérêt parmi les pays africains. La première session de l'Assemblée générale de l'Association se tiendra en septembre 1974.

Dotation en personnel

18. Au cours de la période considérée le chef du Centre, M. G.N.O. Sefia, a quitté la CEA, et l'intérim du poste qu'il occupait a été confié à M. B.W.T. Mutharika. Un fonctionnaire de l'information commerciale et un administrateur stagiaire ont été attachés au Centre au titre du budget ordinaire de la CEA. Une grande partie des travaux est assumée par des experts détachés, en vertu d'accords bilatéraux, par les gouvernements de certains pays développés. Ainsi, le Gouvernement néerlandais a fourni les services de deux experts l'un par l'intermédiaire du CCI et l'autre

directement au CAC; il s'est en outre engagé à envoyer à ce dernier deux autres experts avant la fin de 1974. Le Gouvernement belge, au titre de l'aide bilatérale, y a détaché un expert chargé de diriger le Service d'information et de documentation commerciales. La subvention de la Belgique couvre également l'acquisition de matériel et de documentation pour ce service ainsi que la rémunération d'une secrétaire recrutée localement. Les États-Unis, à titre d'assistance bilatérale, ont envoyé au Centre un expert en matière de formation. Le Gouvernement canadien a lui aussi manifesté de l'intérêt pour le travail du CAC et étudie actuellement la possibilité d'y affecter un expert dans le cadre d'un arrangement bilatéral.

19. Cependant, deux experts au titre de l'assistance bilatérale ont quitté le Centre en juin 1974, l'un des postes ainsi rendus vacants étant en voie d'être pourvu. Il s'ensuit que la période considérée n'a apporté aucune amélioration de la situation générale d'effectifs du Centre africain du commerce.

1. The first part of the document
describes the general situation
of the country and the
state of the economy.
It also mentions the
main problems that
the government is facing
at the moment.

2. The second part of the document
describes the measures that
the government has taken
to solve these problems.
It also mentions the
results of these measures
and the progress that
has been made.

3. The third part of the document
describes the future plans
of the government and
the steps that will be
taken to achieve these
plans.

4. The fourth part of the document
describes the role of the
private sector in the
economy and the steps
that will be taken to
encourage its growth.